



Le 23 septembre 2022 à 20 heures, en mairie, s'est réuni le conseil municipal sous la présidence de Monsieur Luc EVERAERE, Maire.

Présents : L. EVERAERE, D. DEWYNTER, P. LICOUR, K. NEFFE, L. BOUCKAERT, A. DEBRUYNE, A. IOOS, P. NOVELLE, V. POLLET, JC. PONSIN ;

Excusé(s) : C. BECK, qui a donné pouvoir à P. LICOUR, F. DEKEISTER, qui a donné pouvoir à D. DEWYNTER, B. FOULON, qui a donné pouvoir à K. NEFFE, G. LANGLOIS, qui a donné pouvoir à L. BOUCKAERT, O. WIART.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers municipaux présents : 10

Date de la convocation : 16 septembre 2022

Le conseil municipal désigne A. DEBRUYNE comme secrétaire de séance.

1) Approbation du compte-rendu de la réunion de conseil municipal du 22 juin 2022.

2) Proposition d'achat du terrain d'assiette de l'antenne téléphonique

Lorsqu'Orange a souhaité implanter une antenne téléphonique sur l'aire de loisirs en 2019, un bail a été conclu avec la mairie. Orange a décidé de rétrocéder ce dernier (ainsi que le loyer de 3000€ annuel qui l'accompagne) à la société ATC. 3 000€ versés tous les ans à la commune pendant 12 années sans revalorisation possible. Le bail est renouvelable.

La société ATC propose d'acheter le terrain d'assiette actuel pour la somme de 30 000€. Tous les frais seraient à la charge d'ATC.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de rester propriétaire de ce terrain et donc de continuer à percevoir les loyers.

3) Répartition du coût résiduel de la conseillère numérique entre les 5 communes partenaires

Depuis septembre 2021, une conseillère numérique aide les habitants d'Arnèke, Zermezele, Ochtezele, Buyssechre et Rubrouck à utiliser internet et ses services par le biais de cours particulier ou d'animation pédagogique.

Les dépenses engagées par la commune d'Arnèke sont de 32 629.87€ pour la première année. L'Etat subventionne à hauteur de 25 000€. Il reste donc 7 629.87€ à se partager entre les 5 communes.

Le conseil accepte à l'unanimité la méthode de répartition suivante : une part fixe de 500€ et une part variable en fonction du nombre d'habitants, soit 1 869.88€ pour Rubrouck.

Il souhaite rappeler également que la conseillère est disponible pour tous les Rubrouckois qui désirent s'initier à l'informatique ou approfondir ses connaissances en la matière.

4) Convention avec la CCFI pour le reversement de la Taxe d'Aménagement sur les projets communautaires

Lors du dépôt d'une autorisation d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable) et en cas de création de surface, la commune perçoit une taxe : la taxe d'aménagement.

La réglementation a évolué en matière et la CCFI souhaite percevoir 100% de la taxe d'aménagement des constructions situées sur les zones d'activités économiques qu'elle aménage spécialement.

Le conseil accepte à l'unanimité.

5) Simplification des tarifs en lien avec la santé au travail

Le Centre de Gestion du Nord accompagne la commune afin de respecter ses obligations en matière de prévention (santé au travail). En 2020, la convention de 3 ans prévoyait une facturation à l'acte (Mise à disposition du médecin du travail : 380€ la demi-journée, intervention du préventeur, de la psychologue, l'ergonome, l'assistante sociale : 140€ la demi-journée).

Suite à la parution du décret 2022-551 du 3 avril 2022, le CDG fait évoluer son offre et propose une contribution annuelle par agent (85€ * 8 agent = 680€).

Le conseil souhaite plus de précisions sur les modalités d'application de la convention et demandera si une mutualisation intercommunale est possible.

6) Signature d'un accord de méthode relatif à la protection sociale complémentaire

D'ici 2025, la commune devra participer à la protection sociale de ses agents dans le domaine de la santé et de la prévoyance.

Comme la commune n'a pas d'instance représentative de type Comité social territorial pour négocier et mettre en place un accord réglementant cette participation, le centre de gestion du Nord lui propose d'intégrer son processus de négociation des accords cadre.

Le conseil accepte à l'unanimité.

7) Adhésions du SIDEN SIAN

Le conseil municipal accepte l'adhésion au SIDEN Sian de sept communes pour tout ou partie de ses compétences.

Questions et Informations Diverses.

Monsieur le Maire lit la carte de remerciement de Mme Richard, notre ancienne directrice d'école.

La question de la sobriété énergétique est au cœur de l'actualité. Jusqu'où aller ?

Les bâtiments, leur moyen de chauffage et leur isolation sont passés en revue.

Il a déjà été décidé de remplacer les portes de la maison des associations ainsi que les vieilles illuminations de Noël. Des dalles d'éclairage LED étanches vont également remplacer les tubes néon.

Ce qui peut encore être fait porte donc sur l'isolation du grenier de la médiathèque, sur une meilleure programmation de l'éclairage public et sur une baisse du chauffage des bâtiments publics en accord avec leurs occupants.

Les WC publics de l'église sont fermés depuis quelques temps déjà. Ils auraient besoin d'être refaits entièrement. C'est au programme de Christian. Il n'y a donc plus de toilettes publiques sur le village. En même temps, il n'y en a qu'un seul au stade : dans le même local, 2 urinoirs et un WC classique. Il est accessible aux personnes à mobilité réduite. La commission Bâtiments se réunira pour étudier son agrandissement pour en faire des toilettes publiques afin de déposer une demande de subvention avant la fin d'année.

Le dossier administratif de l'église se remet en route. Un avenant va être conclu avec le maître d'œuvre afin de poursuivre notre collaboration. S'en suivront une investigation des voutes lambrissées pour déterminer l'enveloppe globale des travaux à prévoir dans la deuxième phase qui concernera donc principalement la tour. Puis viendra le temps de demander les subventions. En attendant, la commune doit se décider sur 2 devis : création d'une plateforme d'accès aux cloches pour leur maintenance : 5 586€ TTC et remplacement du moteur de volée : 2 775€ TTC. Le moteur sera changé afin d'entendre à nouveau l'Angélus du matin et du soir, la plateforme intégrera la liste des gros travaux à venir.

Une première offre d'achat de la maison (sitée en Seine et Marne) dont Rubrouck est propriétaire avec les communes de Bollezeele et d'Arnèke a été déposée. Elle se situe à 750 000€ mais avec de nombreuses conditions suspensives qu'il faut avant tout résoudre.

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la mairie de solder sa dette rapidement afin de débloquer les subventions régionale et départementale avant la fin des conventions qui lient la commune à ces entités, le conseil décide de solder en 2023 les 3 dernières annuités dues au SIECF pour l'éclairage de la route de Broxeele.

La fin de l'utilisation des produits phytosanitaires nous impose de revoir l'entretien de nos cimetières. le conseil décide de tenter l'expérience de l'engazonnement sur une partie du nouveau cimetière avec le soutien de la CCFI.

L'association CatNAat Flandres incite les communes à déposer une demande de catastrophe naturelle pour la sécheresse de ces derniers mois. Cela sera fait pour Rubrouck.

L'Usan reprendra en 2023 le dévasement des fossés pour le compte de la CCFI.

Le Département informe de la modification du fauchage des accotements des routes départementales.

La séance est levée à 21 h 45.